

TPF INGENIERIE
SAS au capital de 3 196 800 euros
Siège Social : 2 Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar
13 002 MARSEILLE

oooooooo

R.C.S. MARSEILLE B 420 606 188

oooooooo

Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2023
RELEVÉ DE DECISIONS

La société TPF S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social – Avenue de Haveskerckelaan – 46 – 11 90 BRUXELLES (Belgique), représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS en sa qualité de Président du Comité Exécutif,

Associé unique de la société TPF Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 3.196.800 euros, ayant son siège social au 2, Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar -13002-Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 420 606 188 (la « Société »),

Déclare préalablement que les comptes sociaux, établis par Monsieur William MEYNARD, Président, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, lui ont été adressés par le Président, le 20 avril 2023 et qu'à compter de la même date, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- A l'affectation du résultat,
- A la nomination du Commissaire aux Comptes Titulaire,
- A la mention des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Questions diverses.

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice 2022 qui ont été approuvés par Monsieur Jean-François BOURRIN, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un bénéfice après impôt de 2 343 326,37 euros.

Il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 238 069 euros au titre de provisions pour départ en retraite,
- 37 346 euros au titre de l'Organic 2022 à régler en 2023,
- 21 052 euros au titre de la taxe sur les véhicules de société,
- 57 523 euros au titre des amortissements excédentaires des véhicules de tourisme,

- 2 200 euros au titre de pourboires et dons divers,
- 22 066 euros au titre de la taxe annuelle bureaux Ile de France,
- 6 006 euros au titre des intérêts sur compte courant d'associés,
- 67 698 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2022 à verser en 2023,
- 180 251 euros au titre de l'impôt société,
- 2 613 euros au titre de la provision Perte de change,
- 532 euros au titre d'amendes et pénalités.

Les déductions fiscales ont quant à elles été de :

- 277 828 euros au titre de reprise sur provisions pour départ en retraite,
- 37 790 euros au titre de l'Organic 2021 réglée en 2022,
- 77 351 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2021 versée en 2022
- 133 143 euros au titre des dividendes (95% de leur montant).

2) d'affecter le résultat s'élevant à 2 343 326,37 euros de la façon suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de 1 000 000 euros à l'actionnaire unique en date du 30 juin 2023,
- en autres réserves pour 1 343 326,37 euros.

3) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2022 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

4) de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société RSM MEDITERRANNEE, dont le siège social est 445 chemin du Mas de Boudan, ZAC Georges Besse 2, 30000 Nîmes, immatriculée au R.C.S. de Nîmes sous le numéro 399 116 698 pour une période de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2028.

5) de prendre acte de la fin de mission du précédent Commissaire aux Comptes titulaire et du précédent Commissaire aux Comptes suppléant arrivée à son terme à la clôture de l'exercice se terminant au 31 décembre 2022,

6) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.



TPF S.A., Associé unique
Représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS